

Diagnostic et expertise du sol et de l'eau pour une meilleure gestion sanitaire des cultures- Eric Petiot

Suite à la formation Soigner les plantes par les plantes

Objectifs

Deux jours de formation inédite sur les différentes techniques d'expertises afin de définir un diagnostic pour permettre aux paysans d'être autonomes en agrobiologie.

Enjeux

Connaître les stratégies de défense du végétal et des ravageurs; savoir réaliser des préparations à base de plantes et connaître les processus de fermentation; savoir choisir le mode de traitement.

Contenu

1) Comprendre et apprendre les clés pour réaliser un diagnostic et une expertise de l'eau et des produits de traitements.

Contenus :

Choix et rôle de l'eau de proximité sur la ferme

Comprendre le rôle de l'eau dans la transformation des aliments pour la plante.

Mettre en oeuvre les techniques de dynamisation de l'eau.

Apprendre à mesurer le PH d'un produit et savoir utiliser le PH mètre et son électrode.

Mesurer des paramètres PH pour les extraits fermentés de plantes et infusions.

2) Comprendre et apprendre les clés pour réaliser un diagnostic et une expertise du sol

Contenus :

Comprendre le sol : organisme vivant qui réagit aux différentes interactions saisonnières.

Analyser le PH du sol, les inversions de PH dans le sol.

Appréhender les notions de paramagnétisme et diamagnétisme ainsi que de géobiologie.

- Qu'est-ce que la maladie ? Quelle en est la cause ?

- Les solutions étalons

- Comment mesurer le PH d'un sol / Utilisation du PH mètre et de son électrode

- Prise d'échantillons

- Comment étalonner le PH mètre

- Le redox du sol (Définition du redox/ Mesurer le redox/ Echelle du redox / Valeurs redox subjectives au niveau du sol)

- Sens des courants électriques du sol

- Sens des courants magnétiques et électriques du sol

- Paramètre magnétique et électrique au sol engendrant la maladie sur feuilles

- PH et redox au sol en rapport avec les minéraux

- Etalonnage de l'appareil redox

3) La conductivité du sol dans la conduite de la culture

Contenus :

Apprendre les bases et faire les liens entre sol, solin et conductivité

Familiarisation autour de l'étalonnage du conductivimètre

Appréhension de l'influence de la nature géologique du sol sur les végétaux

Apprendre le lien entre le sol et les pathogènes

4) Mise en pratique et évaluation des compétences acquises lors de la formation.

Contenus :

Réalisation d'un diagnostic du complexe sol/eau/ plante en récapitulant l'ensemble des paramètres.

Observation visuelle du système foliaire et identifier les différents symptômes foliaires.

Révision des notions abordées au cours de la formation et évaluation.

Dates, lieux et intervenants

12 mars 2019

09:30 - 17:30 (7hrs)

Maison des associations Salle 1

15 000 Aurillac

Eric petiot

13 mars 2019

09:30 - 17:30 (7hrs)

Maison des associations Salle 1

Eric petiot

Bulletin d'inscription

Nom _____ Prenom _____
_

Financer sa formation

Le crédit d'impôt formation
Les entreprises imposées d'après leur bénéfice réel peuvent

Infos complémentaires



Durée de la formation 2 jour(s)

Date limite d'inscription 03/03/2019

Tarifs

Adhérent 0€

Non adhérent 20€

Non agricole 100€

gratuit pour les agriculteurs éligibles

VIVEA

Nous contacter si vous n'êtes pas

éligible à VIVEA

Plus de renseignements

Lucile Guirimand

cantadear@orange.fr

Cantadear

Taux de satisfaction : %



Modalités d'accès :

Adresse _____

Courriel _____
Téléphone _____

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à
CantADEAR
8 place de la Paix
15000 Aurillac

bénéficier d'un crédit d'impôt calculé sur les dépenses engagées pour la formation de leurs dirigeants. Le montant du crédit déductible des impôts correspond au total des heures passées en formation, au titre d'une année civile, multiplié par le taux horaire du SMIC dans la limite de 40h/année civile/entreprise.
Pour en bénéficier : lors de votre déclaration d'impôts, renseigner la déclaration spéciale (formulaire 2079-FCE-SD téléchargeable sur www.impots.gouv.fr) et reporter le montant de crédit d'impôt sur l'imprimé de la déclaration. Déposer cette déclaration à la direction générale des impôts. L'attestation de présence remise par l'association en fin de formation est à conserver, elle vous servira de pièce justificative.

Le service de remplacement
La participation à des formations vous donne droit au service de remplacement et à une aide diminuant le coût de la journée de remplacement. Pour cela, il faut être adhérent au service de remplacement et être remplacé dans les trois mois qui suivent l'absence. L'attestation de présence à la formation vous servira de pièce justificative.

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))